

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE714

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, substituer au mot :

« logement »,

le mot :

« domicile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.